



ETUDE DE CAS



LA MISE EN PLACE DE NATURA 2000 SUR LES ILES DU FRIOUL

Alexandra Villarroel

Septembre 2009

Association AFIP, programme Comédie
www.comedie.org

Comédie

Avec l'appui de la Fondation de France



« La concertation est un art difficile »
Un habitant du Frioul

Cette étude a été réalisée par Alexandra Villarroel, AFIP, à partir des comptes rendus des réunions de pré-concertation, des comptes rendus des réunions de concertations des trois groupes de travail, du rapport intermédiaire de la note de synthèse concernant la zone spéciale de conservation du Frioul et d'entretiens réalisés auprès d'*Emilia Medioni* (Ville de Marseille, animatrice de la concertation) ; *Patrick Vidal* (Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence, expert scientifique et technique) ; *Christine Roche* (Présidente de la commission environnement et biologie subaquatique du comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération de plongée) ; *Jacques Soudain* (Responsable du comité d'intérêt de quartier du Frioul).

Réalisation des entretiens et rédaction : Alexandra Villarroel. AFIP

La réalisation de cette étude a bénéficié de l'appui financier de la Fondation de France.

Les analyses mentionnées dans ce document relèvent de leur seule responsabilité et n'engagent en rien les organismes financeurs ni les personnes et organismes consultés lors des entretiens.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source et de non altération du contenu.

AFIP, programme Comédie, septembre 2009.

I. CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels d'importance écologique, faunistique et floristique. Son objectif est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en considérant les exigences économiques, sociales et culturelles de ces sites, dans une logique de développement durable. Le réseau Natura 2000 est composé de Zones de Protection Spéciale et de Zones Spéciales de Conservation.

Le site des îles du Frioul est inclus dans un espace Natura 2000 plus large que le seul archipel, intitulé « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet ». Plusieurs opérateurs se répartissent la tâche de l'élaboration du Docob (Document d'objectifs) chacun sur une zone bien déterminée. Ainsi, la Ville de Marseille est en charge de la zone des îles du Frioul, le GIP des Calanques s'occupe quant à lui des l'archipel du Riou et du Massif des Calanques et l'Office national des forêts est en charge du Cap Canaille et du massif du Grand Caunet. Chaque opérateur organise la concertation et la rédaction du Docob de façon indépendante sur son secteur. Cependant, un document général regroupant les trois secteurs sera soumis à l'approbation du Préfet pour la mise en place des mesures.

L'archipel du Frioul, qui compte trois îles, est un site naturel reconnu d'importance patrimoniale. Il abrite plusieurs habitats terrestres (6) et marins (4) remarquables ainsi que diverses espèces animales et végétales. On peut citer par exemple le Faucon pèlerin, le Merle bleu, le Léopard sicilien ou encore la Proserpine (papillon) pour les espèces de faune terrestre. En ce qui concerne les végétaux, l'archipel abrite l'Astragale de Marseille, l'Orpin du littoral ou encore le Lys des sables qui sont des espèces protégées. De plus, les îles participent à la diversité paysagère et constituent un point d'accroche pour le regard.

Mais au delà de cette diversité et cette richesse naturelle, les îles du Frioul sont également un lieu d'activités touristique, économique et culturelle ainsi qu'un lieu de vie en zone périurbaine. Le village construit en 1970 est pourvu de 359 logements et abrite une centaine de personnes à l'année. Le port du Frioul dispose quant à lui d'une capacité d'accueil de 650 bateaux et d'un chantier naval. Le Frioul est desservi quotidiennement par des navettes depuis le Vieux Port de Marseille ce qui confirme la fonction périurbaine de ce territoire. Différentes associations, entreprises et structures sont établies sur l'archipel, développant et proposant des activités à caractère économique, social, culturel, éducatif, festif, citoyen, environnemental et de sécurité.

La fréquentation annuelle serait comprise entre 400 000 et 600 000 visiteurs. Jusqu'à 2500 personnes peuvent arriver par navette les jours de forte affluence, auxquelles s'ajoutent les plaisanciers débarqués sur la côte. Cette fréquentation peut entraîner des impacts négatifs sur le milieu naturel (déchets, bivouac ou camping...).

L'archipel regroupe donc une multitude d'acteurs qui jouxtent un milieu naturel riche et diversifié. La concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du Docob pour la zone Natura 2000 « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet » a donc pour objectif de faire prendre conscience aux utilisateurs plus ou moins réguliers de cet espace de l'importance de sa richesse naturelle et d'établir avec eux les mesures de protection et d'utilisation à mettre en place. Cette concertation a également pour but de communiquer sur le processus Natura 2000 afin de faciliter son acceptation et sa mise en œuvre future.

II. LES ACTEURS

Du fait des multiples usages prêtés par cet archipel du Frioul et de sa position périurbaine par rapport à la ville de Marseille, l'amplitude des acteurs concernés par la mise en place de la zone Natura 2000 est très importante. Il serait impossible de citer l'ensemble des acteurs ayant participé aux nombreuses réunions effectuées, nous mentionneront donc les principaux groupes.

Le commanditaire

En tant qu'opérateur du site Natura 2000 sur la zone du Frioul et désigné par l'Etat, le commanditaire est la ville de Marseille qui a organisé et mis en place cette concertation. Au niveau technique, cette mission a été déléguée en interne à la Direction de la Qualité de Vie Partagée.

En ce qui concerne les élus, Mme France Gamerre, adjointe au maire et déléguée aux affaires maritimes (et donc au projet du Frioul) a participé à certaines réunions de concertation.

L'animation

L'animation de cette concertation a été conduite en binôme. Mme Emilia Medioni, chargée de mission à la ville de Marseille, direction de la qualité de vie partagée, pilotait la concertation. Dans le but de renforcer les apports scientifiques et techniques, la deuxième moitié du binôme d'animation reposait sur M. Patrick Vidal, du Conservatoire études des écosystèmes de Provence (CEEP). Cette personne intervenait en tant qu'expert et le CEEP a également rédigé l'étude préalable sur les caractéristiques faunistiques et floristiques de la zone concernée. Une convention a été passée entre la ville de Marseille et le CEEP.

Afin d'accompagner les animateurs dans leur prise de fonction, la ville de Marseille a lancé un appel d'offre afin de recruter un médiateur extérieur. Celui-ci a participé aux premières réunions de concertation des groupes constitués. Il a également eu un rôle de conseil et d'appui méthodologique auprès des animateurs permanents.

Les participants

Les animateurs ont tenté de solliciter « *tous les usagers qui fréquentent le site* » des îles du Frioul, depuis les résidents permanents jusqu'aux vacanciers en passant par les Marseillais concernés également par ce territoire de leur ville. Certaines catégories d'acteurs étaient plus ou moins impliquées en fonction de leur intérêt par rapport au sujet mais également en fonction des conséquences que les décisions prises pourraient avoir sur leurs activités.

Afin de faciliter la conduite de la concertation, trois groupes de travail ont été définis : « usages terrestres », « activités maritimes » et « village et port ». Certains participants assistaient à plusieurs de ces groupes et d'autres uniquement à celui correspondant le mieux à leurs activités.

Parmi les acteurs ayant participé aux réunions de concertation, on retrouve principalement :

- Pour le groupe « usages terrestres », l'association Frioul Nouveau Regard, le Comité d'Intérêt de Quartier, et, de façon plus ponctuelle, Eurosite, Télédiffusion de France, l'association départementale pour le développement des actions de préventions ou encore les pompiers marins.
- Pour le groupe « activités maritimes », où la participation a été la plus importante, les acteurs présents ont été principalement des associations ou groupements de pêcheurs professionnels ou amateurs, ainsi que des clubs d'activités nautiques. On constate également dans ce groupe la présence d'un plaisancier de la ville.

- Pour le groupe « village et port », les participants sont principalement le Comité d'intérêt de quartier du Frioul ainsi que différents services techniques de la ville et de la communauté d'agglomération (service maritime, infrastructure, environnement), en raison des problématiques de fréquentation et d'aménagement en terme d'infrastructures qui se sont posées dans ce groupe de travail.

La demande de participation s'est effectivement faite de façon très large. Des réunions publiques ont également été organisées sur Marseille (avec peu de répondant). Cependant on constate, comme souvent dans ce type de processus, qu'il est difficile de faire participer la population « non organisée » c'est à dire les personnes usagères du site mais n'appartenant à aucune organisation collective. C'est le cas par exemple des vacanciers, originaires ou non de la ville, qui ont un impact fort sur l'environnement du Frioul mais qu'il a été difficile d'intégrer aux réflexions. En ce sens, il convient de remarquer la participation d'un plaisancier de Marseille au groupe « activités maritimes ».

III. LA DEMARCHE

La démarche Natura 2000 a débuté en 2003 avec la réalisation par le CEEP du diagnostic initial mettant en avant les enjeux de conservation, l'objectif de la démarche étant de définir des mesures de gestion permettant de combiner les diverses activités et la protection de la biodiversité.

Le processus de concertation en tant que tel a duré environ un an, de l'automne 2004 à l'été 2005, et a été caractérisé par les différentes étapes décrites ci dessous. En tout, 27 réunions ont été organisées.

Mobilisation et pré-concertation (automne 2004)

Les animateurs de la démarche ont dressé une liste exhaustive de l'ensemble des personnes concernées par la problématique. Etant donné les usages multiples de cet archipel, le nombre de personnes concernées était assez conséquent. La première phase avait donc pour enjeu de solliciter et mobiliser les acteurs.

Pour ce faire, les animateurs ont choisi de mener des réunions de pré-concertation avec certaines catégories d'usagers du site. Ces réunions pouvaient aller de rencontres interpersonnelles (avec les représentant des fédérations importantes) à des rencontres de multiples acteurs (telles celles avec la population du Frioul où une quarantaine de personnes ont participé). Ces réunions étaient l'occasion de présenter la démarche Natura 2000, de recueillir les premières craintes et attentes des acteurs et d'organiser la suite de la concertation en leur demandant de s'inscrire dans un ou plusieurs groupes de travail préalablement définis. 17 réunions ont été organisées regroupant 154 participants.

Ces entretiens de pré-concertation étaient d'autant plus importants que la démarche Natura 2000 intervient dans une période où l'archipel a été quelque peu délaissé par la ville pendant les dernières années. De nombreuses demandes sont donc exprimées de la part des participants, notamment des habitants du Frioul. L'une des tâches des animateurs a donc été d'entendre les craintes et demandes des habitants tout en précisant que Natura 2000 ne pourrait pas répondre à tout.

Cette phase de prise de contact s'est terminée par l'organisation d'une réunion plénière réunissant l'ensemble des acteurs sollicités et permettant de faire la transition avec la suite de la démarche.

Groupes de travail (hiver 2004 – printemps 2005)

Comme cité préalablement, trois groupes de travail ont été organisés en fonction des sujets à traiter : « usages terrestres », « activités maritimes » et « village et port ». Ces groupes se sont réunis deux ou trois fois.

Au cours de la première réunion, il a été rappelé de nouveau les étapes et principes de la démarche Natura 2000. Puis les rencontres se déroulaient de la façon suivante : les animateurs présentaient les propositions d'enjeux, d'objectifs et de mesures de gestion concernant la thématique du groupe ; les participants réagissaient à ces problématiques, faisaient des propositions de compléments qui étaient débattues jusqu'à ce qu'une position partagée se dégage. A partir de ces amendements, les animateurs rédigeaient de nouvelles propositions qui étaient validées en réunion suivante. La dernière réunion a permis d'adopter collectivement l'ensemble des mesures de gestion qui allaient être intégrées au Docob (Document d'objectifs). Les propositions initiales étaient issues de réunions techniques entre l'association CEEP et des services techniques de la ville ou de la communauté d'agglomération.

Etant donné le nombre d'acteurs sollicités, et l'amplitude des sujets à traiter dans un laps de temps relativement restreint, les animateurs ont estimé qu'il aurait été difficile de partir directement des propositions des acteurs. Ils ont donc fait le choix de préparer - en amont des rencontres - des propositions d'enjeux, de constats et de mesures, sur lesquelles baser les discussions. Les participants ont bien réagi à cette méthode.

A noter que, afin d'éviter de monopoliser une réunion complète sur une question plus pointue, des réunions techniques traitant d'éléments précis se sont parfois intercalées entre les réunions des groupes de travail, comme cela a été le cas pour les mouillages organisés (groupe activités maritimes).

Cette phase s'est également clôturée par une réunion publique présentant les mesures adoptées par les trois groupes de travail.

Communication

Une pochette commune a été éditée pour l'ensemble du site « Calanques, Iles Marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet ». A l'intérieur, 18 fiches thématiques présentaient spécifiquement le secteur du Frioul : la faune, la flore et les habitats terrestres et marins, les oiseaux marins, la fréquentation du site, la plaisance, la plongée, la ferme aquacole, le port et le village... Ce document a été distribué lors des réunions de pré-concertation.

De plus, tout au long de la démarche, les animateurs ont utilisé un papier à en-tête similaire à la charte graphique des fiches descriptives. Ce logo apposé sur les convocations aux réunions, les affiches, les comptes rendus... a constitué une véritable identification visuelle du projet. Des informations étaient également diffusées sur le site de la ville.

Les sollicitations aux réunions publiques passaient par voix de presse. Pour toucher les habitants du Frioul (public prioritaire), les informations et convocations ont été distribuées dans chaque boîte aux lettres.

IV. DEROULEMENT ET RESULTATS

Un climat d'écoute

De l'avis des participants et des animateurs, la concertation sur l'archipel du Frioul n'a pas donné lieu à des crispations ou des conflits majeurs. *« Il y avait des craintes au début, c'est certain, mais la discussion a largement permis de les modifier »*. Les réunions se sont déroulées dans un climat d'écoute et de confiance. Cette ambiance est peut être due au fait que la majorité des acteurs se connaissaient déjà et avaient déjà travaillé ensemble, ce qui a pu faciliter la prise de contact et l'expression de chacun.

Un autre facteur d'explication de cette absence de conflit peut être le thème même de la concertation. Comme l'exprime l'un des acteurs *« la protection de l'environnement est acquise de fait comme quelque chose de nécessaire »*, *« le thème abordé était assez consensuel, à partir du moment où l'on répondait aux craintes concernant les réductions d'activités »*. Cet accord autour d'un objectif commun à atteindre a pu contribuer à créer un climat de consensus relatif entre les acteurs.

Les divergences d'opinion qui ont pu apparaître avec certaines personnes se sont en général rapidement réglées dans le débat avec les autres participants, sans créer de points de blocages.

Enfin, les acteurs ont apprécié que l'on prenne en compte leur avis *« cela m'a tout à fait convenu comme démarche, prendre en compte l'avis de la population c'est toujours plus intéressant que de voir des mesures qui arrivent de l'extérieur »*.

Une meilleure connaissance du territoire et de ses caractéristiques

L'un des résultats induits de la concertation a été, pour les acteurs et en particulier les habitants du Frioul, une augmentation significative de la connaissance de leur territoire. En effet, le diagnostic initial réalisé par le CEEP ainsi que l'ensemble des propositions de gestion et de protections proposées, leur ont permis de se rendre compte de la diversité et de la richesse de leur secteur. *« Le Frioul est un endroit très sec, plein de cailloux, ils n'imaginaient pas qu'il puisse y avoir une biodiversité aussi grande »* Même s'ils en connaissaient une partie, cette démarche leur a donné une vision globale à la fois des espèces présentes mais aussi de l'impact de leurs pratiques et de celles des visiteurs sur celles-ci. *« On a découvert une flore et une faune remarquable et des particularités que l'on ne connaissait pas »*.

Des résultats en matière de gestion du territoire

La concertation a permis d'élaborer et de valider 80 opérations différentes réparties en plusieurs domaines d'action :

- Organisation des usages et des activités sur le milieu terrestre
- Organisation des usages et des activités sur le milieu marin
- Sensibilisation des usagers, information et communication
- Opération écologique sur le milieu terrestre
- Accompagnement des politiques d'aménagement et de gestion du territoire
- Réglementation et évolution juridique du territoire
- Etude et suivi écologique sur le milieu terrestre
- Etude et suivi écologique sur le milieu marin
- Etude et suivi de la fréquentation

Ces actions sont déclinées sur six ans suivant un calendrier et un chiffrage budgétaire défini. Le document, finalisé en février 2008, sert actuellement de plan de gestion pour l'association CEEP en charge de la gestion quotidienne du site.

Deux ans après l'écriture du Docob, 60% des actions ont été engagées ou réalisées. Par exemple :

- l'interdiction des mouillages dans les fonds de calanques pour protéger les espèces et éviter les conflits d'usage
- l'aménagement de sentiers balisés sur l'île pour éviter le piétinement de la végétation et protéger les lieux de nidification de l'avifaune
- la mise en place d'un observatoire de la faune
- le suivi scientifique des espèces
- les campagnes de surveillance
- le nettoyage des plages

Les participants sont, quant à eux, en attente de savoir si les mesures prises ont eu des impacts positifs sur les comportements et sur la protection des espèces. En ce sens, le rapport d'évaluation des mesures qui devrait être réalisé par les commanditaires, pourra apporter des éléments de réponse. Il faudra être vigilant à bien communiquer sur ces résultats auprès des participants (voir paragraphe « Information et communication post concertation : un manque qui entraîne une frustration »).

Poids de la concertation dans la prise de décision

Les discussions des groupes thématiques ont été basées sur des propositions apportées par les animateurs de la concertation. Certaines de ces propositions étaient difficilement abordables par certains acteurs, telle que celles concernant des sujets très techniques de conservation de la faune. Cependant, de façon générale, les propositions n'ont pas été fortement contestées, mais plutôt amendées ou reformulées. Cela soulève la question de l'appropriation des enjeux et des problématiques par les habitants. Il est concevable qu'aborder des sujets tels que la gestion de l'avifaune ou la conservation de la flore, n'est pas accessible à tout type d'acteur. En ce sens, la phase de présentation du site et d'information des acteurs a été essentielle. On peut toutefois s'interroger sur cette validation « par défaut » inspirée par le manque de connaissances techniques de la part des acteurs, plutôt que par un processus de co-construction réel. Ce sentiment a été traduit par un habitant du Frioul en disant « *les techniciens ont toujours un temps d'avance sur nous* ».

Certaines mesures ont été modifiées telle que l'équipement de différents sites de mouillage pour les activités de plongée, proposition construite avec les fédérations et clubs participants. Toutefois, il y a eu moins de modifications de propositions dans les groupes « usages terrestre » que dans le groupe « activités maritimes » où « *on parlait de plus loin* ». En effet, les îles du Frioul sont déjà soumises à une réglementation du fait du parc marin existant (municipal), la population est donc déjà habituée à ces règles. De plus, les mesures ne touchant pas directement les usagers ont eu plus de facilité à être acceptées, les acteurs étant surtout préoccupés par le fait que Natura 2000 ne les empêche pas de réaliser leurs activités habituelles.

Les participants ont quant à eux eu l'impression d'avoir été entendus par les animateurs. Cependant, ils restent dans l'attente d'un retour officiel des mesures décidées pour confirmer la prise en compte de leur parole.

Information et communication post concertation : un manque qui entraîne une frustration

Etant donnée la surface globale du site, les services de l'état ont pris la décision de diviser la zone Natura 2000 en trois parties, ayant chacune son opérateur. Les trois opérateurs (ONF, GIP des Calanques et Ville de Marseille) se connaissaient bien, ce qui a permis une certaine homogénéisation

du processus. Par contre, chaque zone a adopté sa méthode et son calendrier propre et a décidé des moyens à mettre en œuvre sur son secteur. De plus, pour la zone des calanques, les négociations autour du projet de Parc national rendait la procédure plus complexe. Si le Docob du secteur du Frioul a été finalisé début 2008, ceux des deux autres secteurs n'a toujours pas abouti (en 2009), et le processus semble enlisé. Or, bien que les trois zones aient des commanditaires différents, il existe un site Natura 2000 unique, ce qui implique que le Docob doit inclure les mesures de gestion co-construites des trois secteurs pour être validé et que les fonds soient débloqués pour la mise en place des actions. Cela fait donc deux ans que le Docob du Frioul est terminé mais qu'il ne peut pas être adopté à cause du retard pris dans le reste de la zone.

La Ville de Marseille et le CEEP n'ont cependant pas attendu cette validation pour enclencher la mise en pratique des mesures décidées. Comme nous l'avons vu précédemment, les actions relevant du domaine de compétence de la ville de Marseille ont été engagées. Mais certaines sont soumises à des autorisations et des financements spécifiques, ce qui, en l'absence de validation du Docob, retarde leur mise en place.

Cette situation a entraîné une forte incompréhension et une frustration au niveau des acteurs ayant participé au processus, qui ont même l'impression d'être « *tombé dans un non lieu* ». En effet, la démarche a débuté en 2004, des mesures ont été actées en 2005 mais ensuite peu d'information officielle a circulé du fait de la non validation du Docob. De ce fait, les acteurs n'ont pas, ou peu, été tenus au courant des mises en œuvres réalisées. Des informations ont circulé via des contacts interpersonnels, ou par le gestionnaire du site, mais ces informations ne sont pas parvenues aux acteurs moins présents sur les îles. Ceci a engendré un sentiment de frustration pour les participants qui ne voient pas de résultats concrets suite à la concertation menée et qui doutent donc de l'efficacité du processus. Cette situation est d'autant plus délicate pour les structures fédératives qui avaient joué le jeu de solliciter l'avis de leurs clubs au cours du processus et qui sont dans l'incapacité de leur faire un retour concret. « *Ce qui est le plus embêtant c'est qu'on a fait une réunion avec tous les clubs, on leur a demandé leur avis sur les mouillages, on a bougé du monde et derrière, ça n'aboutit pas* ».

L'effort de communication important réalisé pendant le déroulement du processus ne s'est pas poursuivi de façon suffisante pour maintenir informés les participants et usagers du site ce qui génère un sentiment de frustration, l'impression que ces démarches n'ont servi à rien. La ville de Marseille se rend compte du manque de suivi et de communication post-concertation mais n'a peut être pas mesuré l'impact que cela pouvait avoir au niveau de la motivation et de la participation future des acteurs à ce type de processus. Dans un contexte où ces participants sont de nouveau sollicités, à plus grande échelle, pour participer à la mise en place du Parc National des Calanques, ce point faible a d'autant plus de conséquences. Il est important, pour la pérennité des processus de concertation, que des résultats concrets soient visibles et constatés par les participants comme issus de leur travail, comme l'exprime cette participante « *Il faut qu'il y ait des résultats qui débouchent sinon les gens ne vont plus venir autour de la table* ».

Les effets induits de Natura 2000

La démarche Natura 2000 a permis une certaine appropriation de l'espace par les acteurs et en particulier par les résidents. Ils ont découvert des caractéristiques ignorées de leur cadre de vie. Sur ce plan, la sensibilisation et l'information ont tenu une place décisive dans l'acceptation des mesures de gestion par les habitants, ce qui fait qu'aujourd'hui, la gestion du site se passe dans de bonnes conditions. Cependant, il est parfois difficile de savoir ce qui est attribuable exclusivement au processus Natura 2000 ou qui provient d'autres mesures engagées telles que l'existence du Parc maritime communal ou le dispositif « patrouille bleue ».

La ville de Marseille considère également que « *Natura 2000 est vraiment un outil de gestion du territoire, un outil de mobilisation des acteurs* ». De plus, les personnes rencontrées au cours du dispositif ont permis à l'animatrice de constituer un réseau de personnes ressources sur ces

questions, auxquelles elle peut faire appel pour d'autres projets. Une certaine confiance a été créée, les acteurs ont plus tendance à s'impliquer dans d'autres processus.

Après Natura 2000, se sont mis en place le plan de gestion de la rade de Marseille ou encore le projet de Parc national des Calanques. « *La dynamique s'est enclenchée, Natura 2000 a permis de débroussailler le terrain.* »

Des concertations qui se poursuivent : le Parc National des Calanques

Les réflexions et les sollicitations des acteurs se poursuivent notamment dans le cadre de la mise en place du Parc National des Calanques. Le périmètre de ce parc englobe les îles du Frioul. Cependant, la zone concernée est beaucoup plus grande et les acteurs participant se sentent quelque peu dépassés, ils ont moins l'impression de maîtriser les enjeux que dans le cadre de Natura 2000 qui concernait un secteur plus réduit d'un territoire qu'ils connaissaient bien. Les acteurs se sentent plus « experts » et ont plus de facilité à s'impliquer lorsque la concertation se situe à un niveau dont ils maîtrisent plus ou moins les enjeux.

Les acteurs se posent des questions sur ce processus dans lequel ils ont été moins intégrés, et se demandent notamment si les décisions prises dans Natura 2000 seront bien conservées et pas remises en cause dans le cadre du Parc National. Le CEEP considère quant à lui que l'intégration du Frioul dans le Parc National permettra d'assurer la pérennisation de la gestion des espaces naturels, notamment en ce qui concerne les moyens financiers nécessaires à cette gestion.

V. L'ANIMATION DU PROCESSUS

La légitimité des animateurs non contestée

Le commanditaire de la démarche Natura 2000, la ville de Marseille, a fait le choix d'assurer l'animation de la concertation. Elle aurait pu déléguer cette fonction à un organisme extérieur mais a préféré assumer cette tâche en interne. De ce fait, la Ville étant commanditaire, la légitimité de l'animatrice du processus n'a pas été remise en cause par les participants. Cela permettait en outre aux acteurs de pouvoir dialoguer directement avec les personnes en charge de la décision et de la mise en œuvre des mesures futures. Une difficulté aurait pu être cette « double casquette » de commanditaire, donc ayant un parti pris, et d'animateur, sensé adopter une position neutre pour l'animation. Cette double fonction a bien été assumée par l'animatrice qui a su être claire quant à la position qu'elle adoptait. De ce fait, sa légitimité n'a pas été questionnée. En outre, la présence des services de la mairie et parfois d'élus a été très appréciée par les acteurs, qui peuvent ainsi avoir des réponses directes aux questions qu'ils se posent.

En ce qui concerne l'autre moitié du binôme d'animation, sa compétence technique ainsi que ces actions antérieures de gestion du site lui conféraient également la légitimité d'expert du processus. Ce pilotage en binôme a donc été une réussite du fait de la complémentarité des profils et de la double légitimité qu'il conférait à l'animation de la démarche.

Mobilisation et participation des acteurs

La mobilisation des acteurs tout au long du processus a été variable en fonction des catégories d'acteurs et des sujets traités.

Il faut rappeler que, étant données la problématique et la situation particulière du site, la mobilisation s'est faite très largement à l'ensemble des personnes ayant un lien ou un intérêt pour l'archipel. Cependant, sur la cinquantaine de catégories d'acteurs sollicités par la municipalité, seule entre dix et quinze ont participé assidument aux trois groupes de travail thématiques.

Les animateurs soulignent la difficulté de cette phase de mobilisation, d'autant plus sur un sujet « *très abstrait* » pour les participants. Si certaines discussions autour des zones de mouillages ou des règles de circulation sur le site suscitaient un intérêt particulier, il était plus difficile pour les participants d'apporter des propositions concrètes sur les mesures de gestion de la faune ou la flore. Les acteurs bien organisés, comme les clubs de plongée par exemple, étaient plus facilement mobilisables que les acteurs non organisés tels que les plaisanciers.

De plus, du fait que le site ait été séparé en trois, certaines catégories d'usagers ayant une activité rayonnant au delà des îles du Frioul, ont été plus sollicités.

Parmi les personnes s'étant le plus impliquées, on peut noter une société nautique, la Fédération départementale des clubs de plongée ou encore le Comité de quartier du Frioul. De façon générale, les habitants du Frioul ont largement participé, ce qui constitue un facteur de succès certain puisqu'ils représentent le public principal des mesures de gestion mises en place. Les habitants ont été particulièrement attentifs à ce « *que la protection de la nature ne se traduise pas par l'éviction des humains et de leurs activités* ». Leur motivation principale pour participer était basée sur cet enjeu de combiner activités et protection du milieu « *On a le sentiment d'habiter sur un lieu assez unique qui est très fréquenté. On y habite, donc on n'a pas envie de voir notre secteur se transformer en une réserve où aucune activité humaine ne serait possible* ».